



Entre le 29 novembre et le 6 décembre prochain, vous allez désigner les représentants du personnel dans les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL).

Cette instance, élue pour 4 ans, à compétence pour émettre un avis sur tout ce qui concerne votre dossier individuel : titularisation, mutation, promotion et évaluation professionnelle notamment. Pour être défendus, il est essentiel d'élire des représentants au fait des réalités de nos services.

Qui sont les candidats F.O.-DGFIP ?

Des collègues représentatifs des différentes missions de notre direction qui vivent, comme vous, la réalité quotidienne des agents des Finances publiques.

De nouveaux militants motivés pour faire respecter les droits de tous les agents.

Des élus sortants qui ont l'expérience des règles de gestion et qui ont à cœur de défendre nos droits sans parti pris, sans jamais s'engager dans la cogestion.

En effet, parce qu'ils militent au sein d'une organisation libre et indépendante, ils sont porteurs des seules demandes des personnels et entendent tout mettre en œuvre pour défendre vos intérêts et obtenir satisfaction.

En votant pour les candidats F.O.-DGFIP, vous voterez pour des femmes et des hommes libres dans un syndicat libre. Vous voterez pour un syndicat qui reste résolument un syndicat.

En votant F.O.-DGFIP, vous désignerez des représentants qui préparent leurs dossiers et démontrent le bien fondé des revendications par des arguments construits et percutants.

Au cours du mandat qui s'achève, les règles de gestion ont été profondément modifiées.

Vos élus **F.O.-DGFIP** en CAP ont défendu dans toutes les instances et toutes les catégories les intérêts individuels et collectifs de l'ensemble des agents de notre Direction.

Lors des longs cycles de discussions organisés par la Direction générale, les représentants **F.O.-DGFIP**, uniquement motivés par l'intérêt légitime des personnels, mais trop souvent seuls, ont constamment proposé que le meilleur s'applique à l'ensemble des agents.

Il y a urgence à remettre en discussion les revendications portées par **F.O.-DGFIP** et notamment des règles de gestion transparentes et identiques sur l'ensemble du territoire et assurant toutes les garanties aux agents.

F.O.-DGFIP exige notamment :

- > au moins deux vrais mouvements de mutations par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- > pour les agents en situation de priorité, une affectation en CAPN sur la base de l'ancienneté de la demande, sans avis ou condition restrictive ;
- > le droit au retour, c'est à dire que les agents promus de C en B ne soient plus soumis à une mobilité forcée conformément au plan d'action ministériel « égalité professionnelle femmes-hommes » ;

Je vote

TELEPHONE, TABLETTE, SMARTPHONE
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018



NOS DIFFÉRENCES 
FONT LA DIFFÉRENCE

> que tous les agents en situation prioritaire soient mutés dans le département demandé et affectés sur un poste fixe, dans la commune sur laquelle s'exerce la priorité ;

> que toutes les vacances d'emplois soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.

LISTE DES CANDIDATS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°3 – AGENTS ADMINISTRATIFS

| | | | |
|---|--------------------|------|----------------------|
| 1 | VOLLEKINDT Karl | AAP1 | CFP LE LUC |
| 2 | JANISZEWSKI Eric | AAP1 | EDR |
| 3 | BRUNETTI Dominique | AAP1 | CDIF DRAGUIGNAN |
| 4 | MICHEL Zoé | AAP1 | CFP BARJOLS |
| 5 | MONCEU Aurélie | AAP2 | SIP TOULON SUD EST |
| 6 | DUPONT Laura | AAP2 | SIP TOULON SUD EST |
| 7 | LIGER Mélanie | AAP2 | CFP CUERS |
| 8 | PIETRACHA Jérôme | AAP2 | SIP LA SEYNE SUR MER |

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°2 – CONTRÔLEURS

| | | | |
|----|------------------|----|---------------------------|
| 1 | TREcant Nathalie | CP | DIRECTION - COMPTABILITE |
| 2 | TOURET Nathalie | CP | DIRECTION - DOMAINES |
| 3 | PINELLI Évelyne | CP | CFP TOULON MUNICIPALE |
| 4 | CERDAN Aude | CP | SIE TOULON SUD EST |
| 5 | BERNARD Philippe | C1 | CDIF TOULON |
| 6 | GUIBERT Hélène | C1 | SIE TOULON SUD EST |
| 7 | DAMERY Dominique | C1 | CFP SAINT MAXIMIN |
| 8 | BERNET Édith | C1 | EDR |
| 9 | BOMY Stéphanie | C2 | CFP BESSE/ISSOLE |
| 10 | FAGARD Nicolas | C2 | CFP VAR AMENDES |
| 11 | JEANNOT Franck | C2 | CFP DRAGUIGNAN MUNICIPALE |
| 12 | VENTURE Philippe | C2 | EDR |

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°1 – INSPECTEURS

| | | | |
|---|-----------------------------|------|------------------------|
| 1 | MOSCA Fabrice | IFIP | PCRP TOULON |
| 2 | GAJDA Catherine | IFIP | PAIERIE DEPARTEMENTALE |
| 3 | MAURICE Anne | IFIP | DIRECTION - DAJ |
| 4 | DEGEILH Sophie | IFIP | DIRECTION - CEPL |
| 5 | ANTONIETTI-REGUEIRA Michèle | IFIP | CHITS |
| 6 | RAVERA Roxane | IFIP | PCE FREJUS |
| 7 | TREMLET Martine | IFIP | SIP TOULON SUD EST |
| 8 | TORAILLES Romain | IFIP | CFP SOLLIES PONT |

Je vote
TELEPHONE, TABLETTE, SMARTPHONE
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018



NOS DIFFÉRENCES 
FONTE LA DIFFÉRENCE